No 4 Séance du Conseil général du jeudi 27 mars 2025 à 20 h 00
A l'Aula du Nouveau bâtiment administratif du Landeron

Ordre du jour :
1. Appel
2. Procès-verbal no 3 de la séance ordinaire du 5 décembre 2024.
3. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'événements scolaires en remplacement d'Arbnor Zulfija (PVL), démissionnaire.
4. Demande de crédit d'engagement de CHF 3'210'000.00 (TTC) concernant la mise en séparatif des eaux, l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection de la route au chemin du Coteau. Arrêté 1494. Rapport à l'appui.
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 par année concernant la pérennisation de la Fondation de l'Hôtel de Ville et du Musée du Landeron. Arrêté 1495. Rapports à l'appui.
6. Demande de crédits d'engagement de CHF 1'650'00.00 pour la création (capital-actions) d'une société anonyme de gestion du chauffage à distance (CAD) et de CHF 8'000'000.00 pour le cautionnement de la société anonyme de gestion du chauffage à distance (CAD). Arrêté 1496. Rapport à l'appui.
7. Demande de crédit d'engagement (constructions) de CHF 261'120.00 pour diverses petites mesures sur différents cours d'eau (Merdasson, la Tour, secteur du Carougets). Arrêté 1497. Rapports à l'appui.
8. Interpellations et questions écrites.
9. Pétitions, lettres et communications.
10. Questions orales.
11. Divers du Conseil communal.

1. Appel

M. Thomas Froelicher, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la séance ordinaire du 27 mars du Conseil général.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : Abazi Enver, Auberson Loïs, Bader Joël, Boillat Erine, Botalla Gordana, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chapatte Marc, Fauro Massimo, Forster Vincent, Frochaux Léonie, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gross Marie-Claude, Guye Olivier, Hopmann Mathieu, Jacot Michael, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Magnan Cyril, Mallet Gregory, Marillier Nathalie, Muriset Christian, Muriset Jessica, Perrenoud Stéphane, Perrot Ophélie, Pétermann Jean Pascal, Piot Vanessa, Randazzo Patric, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Steffen Remo, Voisard Mathias et Wenger Lucas.

Excusés : Guizzardi Fabrizio, Jakob Yves, Martin Jesus, Stooss Nathalie et Tschanz Numa.

Suppléants : Devenoges Jacques, Maurer Corentin, Hertzeisen Marc et Peluso Antonio.

Suppléante excusée : Romano Vanessa.

39 *Conseillers généraux présents, majorité à 20.*

Conseil communal
Présents : Ciervo Marisa, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland et Winz Fredy.

Bureau du Conseil général :

Président:	M.	Thomas Froelicher	PSL
Secrétaire:	M.	Lucas Wenger	UDC
Questeurs:	M.	Ugo Kühni	CAN
	Mme	Adela Girard	PLR

2. Procès-verbal no 3

Le Conseil général accepte à l'unanimité le procès-verbal n°3 de la séance extraordinaire du 5 décembre 2024.

3. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'événements scolaires en remplacement d'Arbnor Zulfija (PVL), démissionnaire

La parole est donnée à Mme Jessica Muriset, pour le PVL, qui propose M. Stéphane Perrenoud. Ce dernier a fait ses preuves dans toutes les commissions dans lesquelles il est ou a été engagé. Son sérieux et ses motivations font de lieu la personne idéale à ce poste.

La nomination est validée par applaudissements.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 3'210'000.00 (TTC) concernant la mise en séparatif des eaux, l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection de la route au chemin du Coteau Arrêté 1494

La parole est donnée à M. Fredy Winz, chef des travaux publics, qui rappelle que les réflexions et les études qui ont mené à cette demande de crédit sont indiquées dans le rapport, il n'y revient donc pas en détail. On constate que plusieurs infrastructures sont en fin de vie et que certaines ne correspondent plus aux normes actuelles. Par exemple, la vétusté du réseau d'eau potable nécessite des interventions de plus en plus fréquentes de la part d'Eli10 pour remédier à des fuites. Le crédit demandé est conséquent. Toutefois il s'inscrit dans le maintien et le développement d'infrastructures sur le long terme. Les prédécesseurs ont légué un réseau souterrain fonctionnel, il est de son devoir de l'entretenir pour les générations actuelles et futures. En plus de la suppression des fuites d'eau potable, la remise à niveau des différents réseaux dans le secteur du Chemin du Coteau amènera plusieurs améliorations notables : Bouclage du réseau d'eau potable entre le chemin des Sauges et le Moulin de la Tour, conduite d'eaux usées étanches, collecteur pour les eaux claires, amélioration de la défense incendie, mise en conformité de l'éclairage public et amélioration du réseau électrique en général. Par conséquent, le Conseil communal demande aux membres du législatif d'accepter ce crédit.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, accepte à l'unanimité et préavise favorablement cette demande de crédit d'engagement de CHF 3'210'000.- concernant la mise en séparatif des eaux, l'assainissement des infrastructures souterraines et la réfection de la route au chemin du Coteau. Il approuvera donc l'arrêté 1494.

M. Antonio Peluso, pour le PLR, a parcouru avec intérêt la demande de crédit en objet. Des réponses satisfaisantes pour la plupart ont été données aux questions posées. Lors d'un entretien avec le responsable du dicastère en charge du dossier, quelques compléments d'informations ont été obtenus par votre serviteur. A la question : « A quel stade se trouvent les travaux du PGEE qui avait été sanctionné en 2021 ? ». Il a été répondu que quelques étapes ont déjà été réalisées et que la demande en objet, qui fait partie de la mesure M3, correspond en fait à la 5ème étape. A la question : « Que prévoit le CC pour la conduite des eaux usées dans le cadre du séparatif au chemin du Coteau? ». La réponse a été que contrairement à celle des eaux claires, qui sera créée de toutes pièces, pour la conduite des eaux usées, une partie des installations en place sera conservée. Raison pour laquelle, les coûts prévus pour les eaux usées sont bien inférieurs à ceux des eaux claires. Fort de ces explications, le PLR dans sa majorité accepte cette demande de crédit.

Prise de parole individuelle.

M. Marc Chapatte, pour le Canette, se demande s'il est prévu d'anticiper la modernisation du réseau électrique pour qu'à futur elle supporte les augmentations de puissance dues aux potentielles futures installations solaires photovoltaïques pour ce quartier.

M. Frédéric Matthey répond que dans le cadre de la planification des travaux, des ingénieurs ont planché là-dessus et qui ont défini selon certains modèles la puissance à installer pour les prochaines utilisations. Probablement qu'un modèle a été appliqué et qu'il n'y a pas chaque maison qui pourra avoir une couverture globale de photovoltaïques. Mais il y a du renforcement de réseau qui a été fait, des câbles plus puissants vont être installés et des armoires qui permettront d'avoir plus de puissance.

M. Gregory Mallet a simplement une remarque ou une imploration pour constater l'inflation sur le coût de tout ce qui est entrepris. Au chemin du Coteau, il est question de 430 mètres. En prenant un chiffre après l'autre, environ CHF 100'000.- pour les lampadaires intelligents et en mettant bout à bout tout cela, le total s'élève à CHF 3'200'000.- pour finalement aucun changement notable pour les habitants du Landeron dans l'immédiat. Il n'est pas en train de dire que cela est trop ou malhonnête, mais il relève que ce chiffre est énorme. Il souhaite implorer le CC et les services techniques de faire le maximum pour, a minima, rester dans le budget et idéalement de faire pression pour obtenir les meilleures conditions possibles pour réaliser ces travaux à moindre coût sans faire de concession pour la qualité du travail. Cela sera aussi certainement valable pour d'autres thèmes ce soir et dans le futur. Il ne faut pas oublier que même si cela représente une dépense d'investissement, le coût annuel est d'environ CHF 110'000.- pendant les 20 ou 50 prochaines années. Donc cela n'est pas anodin.

Passage au vote pour l'arrêté 1494. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 30'000.00 par année concernant la pérennisation de la Fondation de l'Hôtel de Ville et du Musée du Landeron Arrêté 1495

La parole est donnée à M. Roland Spring, au nom du Conseil communal, qui revient à une demande de crédit d'engagement plus modeste. Le rapport du Conseil communal ainsi que celui du Conseil de fondation de la Fondation de l'Hôtel de ville concernant le maintien du musée et la pérennisation de son fonctionnement dont vous avez pu prendre connaissance est clair et indique qu'une réorganisation de la fondation est nécessaire. En effet, suite au départ annoncé de sa présidente, Madame Girardier, dès la fin des festivités du 700ème, et le départ évoqué de plusieurs membres, le Conseil de fondation doit se réorganiser. Comme la

FHVL, le CC est d'avis qu'il faut revoir le fonctionnement du musée et engager un conservateur ou conservatrice à 20 ou 30 % et diminuer le nombre de membres du Comité de gestion. L'Exécutif a reçu une délégation de la Fondation de l'Hôtel de ville. Il a également réuni les représentants de la SDL et de l'AVVL pour les tenir au courant des problèmes concernant la pérennisation de la Fondation et donc du musée et pour leur demander d'augmenter leurs contributions annuelles. La SDL a confirmé par écrit son accord d'augmenter sa participation à CHF 30'000.- par année alors que l'AVVL a fait part de sa volonté de ne plus être membre de la fondation en raison des difficultés financières. Dès l'acceptation de ce crédit d'engagement, le Conseil de fondation devra revoir les statuts, établir un cahier des charges et se mettre à la recherche d'un conservateur ou d'une conservatrice. Il termine en remerciant au nom du Conseil communal tous les membres bénévoles du Conseil de fondation de l'Hôtel de Ville du Landeron avec un merci spécial à sa présidente, Mme Sandrine Girardier, présente dans le public. Il reste à disposition et au nom du conseil communal les prie d'accepter l'arrêté 1495.

Prise de parole des commissions.

Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, remercie Mme Sandrine Girardier, la présidente, pour son rapport au moment de changer d'organisation, ainsi que l'AVVL de son soutien et de son engagement pendant toutes ces années. Elle remercie également la SDL pour son engagement passé et futur qui permettra de pérenniser la Fondation de l'Hôtel de Ville et du Musée du Landeron. La CFG soutient à l'unanimité cette demande de crédit. Dans son mandat de gestion, elle a demandé au Conseil communal d'organiser à ce qu'elle puisse lire les futurs statuts de la Fondation de l'Hôtel de Ville et du Musée du Landeron avant leur validation.

Prise de parole des groupes.

Le PVL, par M. Vincent Forster, en concertation avec les groupes UDC et PLR, a soigneusement analysé la demande de crédit annuel de CHF 30'000.- destinée à pérenniser la Fondation de l'Hôtel de Ville et du Musée du Landeron. Ils soutiennent l'objectif de mettre en valeur ce musée, véritable joyau culturel et touristique pour la commune, et ont décidé majoritairement d'appuyer cette demande afin de ne pas freiner la nécessaire réorganisation de la fondation. Cependant, ils jugent que ce montant annuel ne répond que très partiellement aux défis majeurs auxquels le musée fait face actuellement. Plusieurs problèmes fondamentaux restent ainsi sans solutions concrètes :

- Le système d'alarme vieillissant provoque régulièrement des interventions coûteuses et perturbatrices.
- Les toilettes à l'étage ne sont pas adaptées, entravant l'accueil des visiteurs et pénalisant la location du caveau.
- La mobilisation des bénévoles s'essouffle, menaçant la pérennité du musée.

Ces questions structurelles exigent une réflexion plus profonde ainsi que des investissements plus importants. Les trois groupes demandent donc instamment au Conseil communal de prendre pleinement ses responsabilités en garantissant au futur conservateur ou à la future conservatrice des conditions de travail optimales. En effet, il serait particulièrement regrettable de recruter une personne compétente pour qu'elle abandonne rapidement en raison d'un environnement inadapté et vétuste. À cette fin, ils invitent vivement le Conseil communal à présenter, dans les plus brefs délais, un rapport détaillé sur l'état actuel du bâtiment, accompagné d'une demande spécifique de crédit permettant de mener à bien les travaux indispensables suivants :

- Modernisation urgente du système d'alarme afin d'éviter les fausses alertes fréquentes.
- Réflexion sérieuse sur l'accessibilité des toilettes.
- Réaménagement ou reconversion de la cuisine actuelle pour une utilisation plus pertinente et efficace des espaces.

- Exploitation optimale du caveau en élaborant une véritable stratégie événementielle et culturelle qui en accroisse l'attractivité et les revenus.
- Professionnalisation de la gestion du caveau afin d'attirer davantage d'événements, générant ainsi des revenus supplémentaires substantiels.
- Exploration d'un modèle hybride public-privé ou de partenariats avec des entreprises locales pour diversifier les sources de financement.

Ils sont convaincus que ces mesures permettront non seulement d'assurer la viabilité future du musée, mais aussi de valoriser pleinement ce magnifique patrimoine communal.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, accepte ce crédit d'engagement à l'unanimité. Leur section tient à remercier Madame Girardier pour l'excellence de son travail de passionnée à faire vivre le musée du Landeron et également la remercier pour son rapport de pérennisation du lieu de haute qualité. On peut comprendre dans le rapport du Comité de fondation que si l'on veut poursuivre avec un musée vivant et évolutif, le « bénévolat » ne le permettra plus. De plus, on voit également dans le rapport du Conseil communal que l'AVVL vit des moments plus difficiles et ne pourra plus soutenir la Fondation. On en profite pour les remercier de leur soutien durant de nombreuses années. Fort de ces constations, le groupe socialiste suggère à l'assemblée de ce soir d'accepter le crédit d'engagement proposé et indirectement l'engagement d'une conservatrice à un taux de 20-30%. Tous ses remerciements à Madame Girardier qui n'a malheureusement pas pu être associée à ce nouveau départ.

Pas de prise de parole individuelle.

M. Roland Spring souhaite apporter quelques précisions suite à l'intervention du porte-parole des trois partis. Le CC a déjà donné un mandat à un bureau d'architecte pour étudier la manière d'installer des WC au rez-de-chaussée ; cela n'est pas si évident que cela. Il faut également savoir qu'il y a environ une année, le CC avait pris la décision de ne plus mettre le Caveau en location suite à quelques problèmes lors de mises à disposition. Cette information avait été communiquée à la FHVL. Le CC est revenu sur sa décision, il a constaté que l'année passée, cette salle a été louée à 59 reprises. Donc elle est très prisée. Malheureusement, c'est difficile de mettre des toilettes en bas et de maintenir également une kitchinette. Il ne sait pas encore comment cela pourra être fait. La seule possibilité d'en mettre, c'est dans la cuisine actuelle. Le CC s'y atèle et va poursuivre afin de déterminer ce qu'il est possible de faire par rapport aux autres demandes, vu qu'il y a déjà trois partis qui sont d'accord pour investir dans ce bâtiment. Une étude complémentaire sera faite.

M. Jean-Philippe Senn remercie Mme Sandrine Girardier par des applaudissements.

Passage au vote pour l'arrêté 1495. Ce dernier est accepté avec 38 voix pour et 1 abstention.

6. Demande de crédits d'engagement de CHF 1'650'000.00 pour la création (capital-actions) d'une société anonyme de gestion du chauffage à distance (CAD) et de CHF 8'000'000.00 pour le cautionnement de la société anonyme de gestion du chauffage à distance (CAD)
Arrêté 1496

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des services industriels, qui indique qu'il va essayer de ne pas répéter ce qui a été dit il y a quelques dizaines de minutes. Ce projet a été engagé, car la transition énergétique n'est plus une option en 2025. La zone prévue concerne globalement 400 bâtiments, même si tous ne seront pas équipés. Finalement, la commune doit trouver des solutions pour accélérer cette transition énergétique et supprimer l'énergie fossile poluante et bientôt obsolète. Elle n'est plus 100% conforme selon la loi cantonale. Il va permettre bien évidemment de récupérer de la chaleur de la STEP, mais également prendre

de la chaleur au niveau de la Thielle. Le partenaire communal sur ce projet est Viteos, qui est expérimenté ce qui permet de le dérisquer. La commune n'a pas les compétences et les connaissances nécessaires pour pouvoir développer ce type de projet. A travers sa participation de 30% dans le capital-actions, elle aura un droit de regard et un rôle dans la gouvernance de l'entreprise ; elle ne sera pas seule décisionnaire mais devra trouver des compromis pour piloter de manière intelligente ce chauffage pour le bien de l'autre actionnaire, Viteos, mais aussi pour le bien de la commune dans l'esprit de trouver une solution pour les habitants de cette zone. L'idée de ce projet au sens du CC est une opportunité afin de trouver une réponse à la politique énergétique du village, de prendre sa part de responsabilité pour lutter contre le réchauffement climatique qui ne peut plus être nié aujourd'hui et aussi montrer que Le Landeron agit non seulement pour les générations actuelles et futures. Par ce projet, le CC pense qu'effectivement la commune a un vrai rôle à jouer et il reste à disposition pour répondre aux différentes questions en espérant que le législatif le soutiendra.

Prise de parole des commissions.

Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, trouve le projet du CAD vraiment intéressant dans le cadre de la transition énergétique. Elle souligne néanmoins les risques suivants : Le déplacement de la STEP, les oppositions, le risque financier au niveau du cautionnement, le leadership faible à hauteur de 30% et l'exploitation de l'eau de la Thielle, soumise à autorisation de pompage. La CFG recommande au Conseil communal d'intégrer un droit de préemption sur les actions de la SA dans la convention d'actionnariat. Par ailleurs, elle prend acte que le CC a sollicité une autorisation de principe pour l'utilisation de l'eau de la Thielle. Toutefois, l'absence d'un business plan complique son positionnement. Malgré ces incertitudes, le partenaire est fiable et le taux d'occupation prévu constitue une base solide, avec un potentiel de développement important. Malgré cela, une majorité de ses membres soutient cette demande de crédit pour un projet ambitieux et écologique, qui influera sur la certification du Landeron comme Cité de l'énergie.

M. Vincent Forster, pour la commission de l'énergie, propose aujourd'hui d'adopter, le projet de chauffage à distance. Les récents ajustements — cautionnement à huit millions, rentabilité assurée des deux cents bâtiments raccordés — démontrent un projet rigoureux et des risques minimisés. En partenariat avec Viteos, la commune s'engage dans une solution durable et compétitive, alignée sur la stratégie cantonale visant la neutralité carbone pour 2040, et renforçant l'ambition d'obtenir le label "Cité de l'Énergie". Les fluctuations du prix de l'électricité ne doivent pas faire peur : elles touchent aussi les énergies fossiles, si bien que la stabilité d'un réseau commun est un atout plutôt qu'une faiblesse. C'est un investissement tourné vers l'avenir, permettant à la commune de réduire ses émissions, d'améliorer son attractivité et de réaliser un bond décisif dans la transition énergétique.

Prise de parole des groupes.

M. Jean Pascal Petermann, pour le PLR, relève que le projet global dépasse les 17 millions, mais l'investissement communal est donc « limité » à 1,650 million avec un endettement progressif au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Certes, ces montants peuvent paraître élevés, mais la commune a la chance de pouvoir compter sur un partenaire solide et expert du domaine pour créer ce projet public-privé. Il pourrait même dire que l'acronyme PPP pourrait être public-privé-public, puisque Viteos est détenue intégralement par des collectivités publiques neuchâteloises. A son sens, le point d'achoppement est le cautionnement de 8 millions, que la commune assumera seule. Mais en contrepartie elle sera rémunérée sur celui-ci à un taux intéressant jusqu'à sa constitution complète. De plus, il y aura les actifs de la société créés au fur et à mesure en balance de ce cautionnement. Deux grands projets immobiliers (déjà environ 250 clients) ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt marqué ainsi que les écoles à terme, ce qui constituera une part non négligeable du parc-client. Ensuite, avec les nombreux bâtiments alentours relativement âgés, il ne devrait pas y avoir de problème

pour trouver les consommateurs suivants de la nouvelle société. La seule grande inconnue reste les délais qui s'allongeront probablement par rapport aux prévisions du rapport. Il souligne fortement aussi ici que, ce projet va dans le bon sens de la décarbonisation voulu par le peuple. Après de longs débats et une étude approfondie du dossier, qui s'est déroulé avec le soutien des conseillers communaux et des délégués aux commissions, le PLR landeronnais a décidé, à une très large majorité, de voter oui à l'ensemble de l'arrêté 1496.

Le PSL, par M. Joël Bader, indique que fournir de l'énergie sur une base d'énergie renouvelable, il l'approuve ainsi que le projet dans son ensemble. Les raisons qui poussent le groupe socialiste à accepter ce concept sont d'une part, la configuration particulièrement favorable de la concentration des bâtiments au centre du village et la garantie du taux de participation en tout début de réalisation qui est assez unique par rapport à d'autres projets connus. Dans une perspective à moyen terme, le C2T pourrait aussi s'y rallier. Il faut savoir que c'est 50'000 m^3 à chauffer, ce qui représente environ 60 villas. Donc cela représentera une forte augmentation de la représentation. Pour des raisons de stratégie, l'entreprise partenaire ne dévoile pas de chiffres, ni de business-plan ; c'est évidemment le côté gênant de la prise de décision et de s'engager pour des montants pareils sans obtenir plus d'éléments. Pour le PSL, cela sera un oui basé sur la confiance en Viteos. Elle n'a jamais fait les grands titres dans les journaux pour des plans foireux ou des mauvaises opérations. Elle n'est pas là pour enfiler des perles, mais faire du business. Donc on imagine que si elle se lance dans le projet, ce dernier doit être bien ficelé et porteur d'espoir. C'est en fait le seul élément concret sur lequel l'assemblée peut se baser et c'est vrai que cela est un peu léger. Dans le groupe, certains membres ont été irrités par la formulation du rapport, par certains éléments et par le wording utilisé. Dans la vie, il est possible d'avoir des approches, des positionnements par rapport à des questions différentes et des sensibilités propres, mais certains termes ne peuvent pas être dits ou écrits. En parlant de réduire le risque financier en titre du chapitre 3a, il est vrai qu'en investissant 1,6 millions par rapport aux 17 millions du projet, on pourrait croire cette affirmation. Mais si on cautionne derrière 8 millions comme cela a été évoqué précédemment, le risque financier est de 70% du projet et non pas de 9%. Le chapitre 3.2 parle du cautionnement comme un atout qui permettra d'avoir des taux plus faibles. Mais en première ligne et avant tout, cela est un risque. Donc il faut être clair ; en s'engageant pour 8 millions de cautionnement, la commune peut être appelée à passer à la caisse pour ce même montant. Le titre du chapitre 3.4 les a aussi laissés perplexes. « Partage des responsabilités, des bénéfices et des pertes », des responsabilités en ayant 30% des parts, cela n'en représente pas beaucoup et il ne sera pas possible de dire grand-chose. Partage des bénéfices, oui à raison de 30%. Partage des pertes opérationnelles, effectivement 30% aussi, mais si cela s'agit d'autres pertes, ça pourrait être les 8 millions engagés dans le cautionnement ainsi que les 1,6 millions des parts. Le chapitre 3.6 avec sa gouvernance essaie de faire croire qu'il sera envisageable de dire quelque chose au projet, car la commune sera sur ses terres et elle pourra le freiner ; il n'appelle pas cela de la gouvernance, mais plutôt de l'empêchement d'aller en avant. M. Joël Bader trouve un peu dommage vu l'intérêt du dossier et les enjeux dont il est question, de ne pas soigner ces éléments. C'est doublement irritant dans le sens où la majorité de ces points avait été discutée en séance de la CFG et qu'ils auraient pu être améliorés. Tout ceci ne change pas la position du parti socialiste dans sa grande majorité. Il accepte cet arrêté et se réjouit de ce projet et du virage pour ces énergies et pour l'avenir de la commune.

M. Vincent Forster, pour le PVL, propose de saisir cette occasion d'inscrire Le Landeron dans une dynamique moderne et responsable et de conjuguer protection du climat, sécurité d'approvisionnement et économie locale. Le groupe PVL soutient unanimement ce projet de chauffage à distance.

Prise de parole individuelle.

M. Marc Chapatte, pour le Canette, est dans le domaine de l'énergie et se sent de parler ce soir quand même pour l'aspect technique du projet et non pour son côté financier. Il trouve que le fait de mettre en œuvre un CAD utilisant des énergies renouvelables est très bien, c'est son métier. Tant politiquement au niveau de la Confédération ou du Canton, il appuie toutes ces démarches, c'est évident. Maintenant, il est un peu surpris par le contenu de l'étude ; en tout cas telle qu'elle lui a été présentée. Il a l'impression que toutes les garanties ne sont pas réunies. Les investissements sont importants et derrière cette décision, il y a également les citoyens qui sont concernés. Au niveau technique, il ne croit pas trop au potentiel présenté sur le rapport. Après quelques études faites sur d'autres communes, il se rend compte des différents potentiels et des risques. Déjà actuellement, il y a des zones proposées dans les 200 bâtiments raccordés où des gens ont déjà fait des investissements ces dernières années par des pompes à chaleur ou des chaudières à bois ou à pelets. Ces personnes ne vont pas se raccorder tout prochainement au CAD, qui plus est si le tarif proposé est à 19cts le kilowatt-heure. Avec une PAC, il tourne plutôt autour des 12cts ; idem pour le bois, entretien compris. Il pense que la densité énergétique a été surévaluée sans garantie de récupération d'énergie sur les eaux traitées par la STEP et qui finiront dans la Thielle. Ceci est un point très important, car les coefficients de performance ou les rendements des PAC sont très différents si l'énergie est récupérée dans la Thielle ou si cette eau à haute température est utilisée pour permettre un rendement très intéressant pour ces PAC dans ce cadre-là. Avec le déplacement de la STEP dans les 10 ou 15 prochaines années sur la Châtellenie sur Marin, probablement, il a l'impression que la charrue est mise avant les bœufs. Il aurait souhaité une étude complémentaire du point de vue technique pour se rendre compte finalement de cette prise d'eau dans la Thielle. A sa connaissance, il n'a jamais vu une installation qui prend l'eau à une profondeur si peu basse, mais cela existe sûrement. Il a confiance en Viteos qui a peut-être des exemples qui ont été faits, mais ils n'ont pas été montrés ou expliqués. Pour lui, c'est encore une garantie qui lui fait un peu peur. Le fait de commencer par un bout de CAD pour alimenter deux quartiers neufs dont un qui est Minergie (Bas du Ruisseau) en parlant de 2000 kWh par équivalent ménage. Sur ces bâtiments, ce chiffre n'est clairement pas atteint, mais plutôt à 600 kWh, car ils sont très bien isolés. Ils vont donc consommer très peu. Par contre, à la rue du Lac, il y a un vrai potentiel. Mais il pense que le projet a un peu été surévalué et trop gros. Cela lui fait un peu peur et il voulait en faire part.

M. Jacques Savoy, pour le Canette, prend la parole pour des questions financières. Le cautionnement lui pose problème. Il pensait que la commune en avait un d'un montant de CHF 8 millions d'entrée de jeu et ce soir, il a appris que cela se faisait par étapes. Il se demande si sur le plan financier présenté à la page 4, le cautionnement se fera pour chacun des financements externes. Par exemple pour 2026, il y aura un cautionnement d'un million et ensuite en 2027, 1,5 millions, et cetera, jusqu'à arriver aux 8 millions.

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, souhaite répondre à quelques questions parmi toutes celles posées. La partie cautionnement est définie par une loi. Ce n'est pas Le Landeron qui définit comment cela fonctionne. En l'occurrence, les premières années, qu'il soit engagé zéro franc, un franc ou 8 millions, la rémunération du cautionnement se fait sur la somme entière. Au bout de trois ans, cela se fait sur le montant qui est engagé en termes financiers, c'est-à-dire le montant demandé auprès de la banque. Cela est défini par le cadre légal d'une loi cantonale. Ce n'est pas à discrétion et la commune fait comme elle le veut. C'est de cette manière que cela fonctionne, même si elle n'a pas emprunté la totalité de la somme auprès d'un institut financier. L'utilisation de l'argent ne va pas être demandée directement à la fin du délai référendaire, mais quand la société en aura le besoin pour développer le réseau. Un plan dans le rapport a été défini dans le temps en fonction du besoin de cet argent. Finalement, la rémunération de ce cautionnement se fera au fil des années. Concernant le déplacement de la STEP, il y a eu deux prises de position à ce sujet. Cette donnée est connue, cela a aussi été expliqué par Viteos. Il y aura certainement un déplacement qui ne sera pas en 2035, mais vraisemblablement en 2040-2045. Le projet a été défini et viable avec cette perspective. Un business-plan est existant, bien sûr l'assemblée doit

faire confiance à Viteos, cela a été dit. Mais elle doit peut-être aussi faire confiance au CC qui, pour rappel, l'a aussi vu. Il a eu les documents, mais ces éléments appartiennent à la manière de développer un CAD que l'entreprise met en place. D'autres concurrents le mettent en place peut-être d'une autre manière et de donner ces informations, transmettraient des données stratégiques sur les modèles d'affaires de Viteos et la manière dont ils développent ceci. Leur direction n'a pas souhaité que cette information soit rendue publique. Cependant, le CC a eu les documents ainsi que les tableaux qui sont en leur possession. Au-delà du cautionnement, et cela a été discuté de manière rapide, le projet est visé à être rentable. Le partenaire, même s'il est du domaine public, désire à terme faire du bénéfice et distribuer du dividende. La commune pourra ainsi en bénéficier à hauteur du capital-actions. En terme de gouvernance, peut-être qu'il n'est pas possible de choisir et de prendre toutes les décisions, mais le CC va y participer, car il sera membre du Conseil d'administration et donc fera partie de la gouvernance. En étant actionnaire à 30%, la commune est membre de l'assemblée générale et aura un certain nombre de positions et d'outils à disposition pour pouvoir travailler dans cette société. D'autre part, il y a une convention d'actionnaires qui sera établie avec des éléments définis, dont les droits de préemption si un des deux actionnaires souhaite quitter s'il y a des augmentations suite au développement du réseau en prenant plus de participation à un moment donné. Tout cela sera établi dans cette convention afin d'avoir un bon fonctionnement et les garde-fous nécessaires. Le CC sera extrêmement attentif à ces sujets. Par rapport au potentiel, il serait possible de mettre cinq ingénieurs autour de la table, chacun a ses avis différents. Au niveau de la rue du Lac, certains bâtiments auront assez peu de choix sur le type d'énergie et de chaleur qu'ils devront mettre en œuvre. Parfois, il n'y a pas la possibilité de mettre des pelets ou du bois par manque de place. Il faudra que des solutions soient trouvées et le CAD en est une. Sur les coûts d'énergie, ce sont des combats de chiffres. Par exemple, le Bas du Ruisseau a aujourd'hui un chauffage aux copeaux mais la société semble intéressée même si cela fait peu de temps qu'elle a mis en production et souhaite se raccorder à ce nouveau moyen de chauffage. Elle n'est non plus pas là pour payer le plus cher possible l'énergie et réfléchit aussi à ces sujets. Les coûts d'exploitation sont très certainement bien plus élevés que ce qu'elle imaginait au départ. M. Frédéric Matthey a essayé d'apporter un certain nombre de réponses aux diverses questions et reste à disposition.

M. Joël Bader demande une interruption de séance.

Le président suspend la séance jusqu'à 21h10.

M. Joël Bader propose un amendement à l'art. 1 al. 3 qui dit : « Le CG autorise le CC à signer tous les actes relatifs à la constitution de la société, notamment à la convention d'actionnaires ; celle-ci doit avoir été approuvée par la CFG ».

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, indique que cela peut sembler légitime que la CFG soit consultée. Il se demande par contre si elle doit la valider. Il n'en sait rien, de même que le partenaire avec lequel il travaille. Que la CFG ait un droit de regard à ce sujet paraît légitime.

Passage au vote de l'amendement. Ce dernier est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.

Passage au vote pour l'arrêté 1496. Ce dernier est accepté par 29 oui, 8 contre et 2 abstentions.

7. Demande de crédit d'engagement (constructions) de CHF 261'120.00 pour diverses petites mesures sur différents cours d'eau (Merdasson, la Tour, secteur du Carougets)
Arrêté 1497

La parole est donnée à M. Fredy Winz, chef des travaux publics, qui souligne que la lutte contre les crues est un exercice d'équilibriste. Les ingénieurs mandatés, différents offices du canton, les services techniques de la commune et le Conseil communal travaillent ensemble pour trouver le meilleur compromis entre coût, efficacité et acceptation de la population. Comme nous l'avons mentionné dans le rapport, plusieurs avant-projets sont actuellement en cours sur les différents ruisseaux de la commune. Suite aux rencontres qui ont eu lieu en janvier avec les propriétaires concernés, le CC a décidé d'approfondir quelques points et d'évaluer quelques alternatives. Les premiers résultats seront présentés au CG dans le 2ème semestre 2025. Aujourd'hui, il fait une demande de crédit pour la réalisation de travaux sur trois cours d'eau différents. Ces trois chantiers, relativement légers, permettront d'améliorer notablement la protection aux trois endroits mentionnés pour un coût qu'il juge supportable. Déduction faite des subvention fédérales et cantonales, la charge pour la commune représente un montant de CHF 80'000.- à CHF 90'000.-. Afin de lui permettre d'aller de l'avant dans ce dossier d'actualité, le CC demande aux membres du législatif d'accepter ce crédit pour la réalisation de travaux de protection ciblés.

Pas de prise de parole des commissions.

Prise de parole des groupes.

Mme Nathalie Marillier, pour le PLR, a pris position concernant la demande de crédit pour l'arrêté 1497. Ce dernier est une première mesure que le parti espère efficace. Il est bien conscient que ce n'est que la première étape et que les prochaines ne sont pas encore à bout touchant. Afin que la situation de Cressier, voisin direct, ne se produise si possible pas dans le village, le PLR va voter à l'unanimité cette demande de crédit.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote pour l'arrêté 1497. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

8. Interpellations et questions écrites

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune interpellation.

9. Pétitions, lettres et communications

Le président indique que l'administration et le bureau du CG n'ont reçu aucune pétition, lettre et communication.

10. Questions orales

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, s'interroge et souhaite que le CC le fasse avec elle. Elle se demande pourquoi faire une séance d'information sur un sujet aussi important que le CAD une heure avant la prise de décision l'interpèle. Elle propose que la prochaine fois, une réunion

soit prévue quelques jours avant afin que les groupes puissent se positionner et autrement que cinq minutes au fond de la salle.

11. Divers du Conseil communal

M. Roland Spring relève que l'assemblée a montré son soutien précédemment à la Fondation de l'Hôtel de Ville et lui suggère de le montrer également durant toute l'année, puisqu'elle organise son exposition intitulée « 25 objets, 25 personnes » dans le cadre des 700 ans du Landeron. Des flyers se trouvent à la sortie de la salle. Il remercie de faire de la publicité. Deuxièmement, quelques personnes parmi les membres du CG n'ont pas encore répondu à l'invitation du CC à la journée officielle du 29 juin prochain. Il les prie de le faire rapidement ainsi cela sera plus facile au niveau de l'organisation.

Le président remercie l'assemblée et souhaite une belle soirée. Il est 21h26 et la séance est levée.

Le président :	Le secrétaire :
Thomas Froelicher	Lucas Wenger